

AVENANT N° 81 du 8 JANVIER 2019

**A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 12 FEVRIER 1974 CONCERNANT
LES EXPLOITATIONS DE POLY CULTURE, DE VITICULTURE
ET D'ELEVAGE DE LA SARTHE**

XXXXXXXXXXXX

IDCC : 9721

XXXXXXXXXXXX

ENTRE :

- ◆ La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,

D'UNE PART, et ,

- ◆ L'Union Syndicale C.G.T. de l'Agroalimentaire et des Forêts de la Sarthe
- ◆ Le Syndicat Général Agroalimentaire C.F.D.T. de la Sarthe
- ◆ L'Union Départementale Force Ouvrière
- ◆ Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles C.G.C.
- ◆ La CFTC AGRI « Fédération CFTC de l'Agriculture »,

D'AUTRE PART,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1er

L'annexe I de la convention collective est modifiée comme suit :

A compter du 1er janvier 2019, les salaires horaires et mensuels sont les suivants :

SALAIRES HORAIRES ET MENSUELS

EMPLOIS	COEF	SALAIRES HORAIRES AU 1 ^{er} JANVIER 2019	SALAIRES MENSUELS AU 1 ^{er} JANVIER 2019 (151 h 67)
<u>NIVEAU I - AGENTS DE PRODUCTION</u>			
◆ Echelon 1	11	10,03 €	1 521,25 €
<u>NIVEAU II – AGENTS TECHNIQUES D’EXPLOITATION</u>			
◆ Echelon 1	21	10,19 €	1 545,52 €
◆ Echelon 2	22	10,34 €	1 568,27 €
<u>NIVEAU III – AGENTS TECHNIQUES QUALIFIES</u>			
◆ Echelon 1	31	10,46 €	1 586,47 €
◆ Echelon 2	32	10,65 €	1 615,29 €
<u>NIVEAU IV – AGENTS TECHNIQUES HAUTEMENT QUALIFIES</u>			
◆ Echelon 1 : CONTREMAITRE	41	11,08 €	1 680,50 €
<u>NIVEAU V – AGENTS D’ENCADREMENT</u>			
◆ Echelon 2 : CHEF DE CULTURE OU D’ELEVAGE	51	11,89 €	1 803,36 €
◆ Echelon 3 : REGISSEUR OU DIRECTEUR D’EXPLOITATION	52	14,39 €	2 182,53 €
	53	16,87 €	2 558,67 €

Article deuxième

Les parties signataires demandent l’extension du présent avenant qui sera déposé à l’Unité Départementale de la Sarthe.

Fait au MANS, le 9 janvier 2019

Ont, après lecture, signé :

- ◆ La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

- ◆ L'Union Syndicale C.G.T. de l'Agroalimentaire et des Forêts de la Sarthe

- ◆ Le Syndicat Général Agroalimentaire C.F.D.T. de la Sarthe

- ◆ L'Union Départementale Force Ouvrière

- ◆ Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles C.G.C.

- ◆ La CFTC AGRI « Fédération CFTC de l'Agriculture »